

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/044

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

Commission Communale des Impôts

Directs : proposition de liste de membres

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260401-2026_044-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. GAMELIN,
Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme BRANDT,
M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE,
Mme LIONET,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme. SAUZEAU qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. COTTE qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A l'issue des élections municipales, la composition de la CCID doit être renouvelée intégralement. La nomination a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission, ainsi que leurs suppléants, est porté de six à huit. La CCID comprend alors 9 membres.

En ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, cette commission sera donc composée :

- d'un Président : Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué,
- de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire domicilié en dehors de la commune ou propriétaire d'un bois ou forêts lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de présentation doit contenir 32 noms dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Il est proposé de soumettre la liste suivante composée de 32 noms (16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants) à l'avis du conseil municipal :

PRESIDENT : M. Valentin BELLEVAL, Maire

MEMBRES TITULAIRES

- 1** M. Hervé DELVA
- 2** M. Philippe DUHAMEL
- 3** M. Alain Castre
- 4** M. Didier TIBERGHIE
- 5** M. Bernard DENTENER
- 6** Mme Brigitte SCHOONHEERE
- 7** Mme Eva SPRIET
- 8** Mme Elise DORMION-ROUSSEZ
- 9** M. Jacques WYCKAERT
- 10** Mme Marie BOUQUET
- 11** M. Noël VERSCHÉURE
- 12** Mme Céline DELHAIZE
- 13** Mme Marie-Cécile BRANDT
- 14** M. Philippe GRIMBER
- 15** M. Guillaume GAMELIN
- 16** M. Vincent LEFEBVRE

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1** M. Gaël DUHAMEL
- 2** M. Constant DEVOS
- 3** Mme Audrey SCHERRIER
- 4** Mme Nathalie PATOUX
- 5** M. Michaël LECLERCQ
- 6** M. Jean-Rémy SOOTS
- 7** Mme Lalie SIX
- 8** Mme Noémie CZAPNICK-PORET
- 9** M. Amaël BRIFFAUT
- 10** M. Hakim CHAFCHAF
- 11** Mme Sabrina FLORQUIN-BLONDEL
- 12** Mme Sophie ANDRE
- 13** Mme Béatrice FERLIN
- 14** Mme Céline SAUZEAU
- 15** Mme Sophie CAUDRON
- 16** M. Jean-Paul COTTE

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter la liste ci-dessous pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques (DRFiP) en vue de la désignation par celui-ci des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

MEMBRES TITULAIRES

1	M. Hervé DELVA
2	M. Philippe DUHAMEL
3	M. Alain Castre
4	M. Didier TIBERGHIE
5	M. Bernard DENTENER
6	Mme Brigitte SCHOONHEERE
7	Mme Eva SPRIET
8	Mme Elise DORMION-ROUSSEZ
9	M. Jacques WYCKAERT
10	Mme Marie BOUQUET
11	M. Noël VERSCHÉURE
12	Mme Céline DELHAIZE
13	Mme Marie-Cécile BRANDT
14	M. Philippe GRIMBER
15	M. Guillaume GAMELIN
16	M. Vincent LEFEBVRE

MEMBRES SUPPLEANTS

1	M. Gaël DUHAMEL
2	M. Constant DEVOS
3	Mme Audrey SCHERRIER
4	Mme Nathalie PATOUX
5	M. Michaël LECLERCQ
6	M. Jean-Rémy SOOTS
7	Mme Lalie SIX
8	Mme Noémie CZAPNICK-PORET
9	M. Amaël BRIFFAUT
10	M. Hakim CHAFCHAF
11	Mme Sabrina FLORQUIN-BLONDEL
12	Mme Sophie ANDRE
13	Mme Béatrice FERLIN
14	Mme Céline SAUZEAU
15	Mme Sophie CAUDRON
16	M. Jean-Paul COTTE

- de préciser que conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, Monsieur le Maire présidera la commission communale des impôts directs (CCID) et que, le cas échéant, la présidence pourra être assurée par l'adjoint qu'il aura désigné à cet effet,

- de charger Monsieur le Maire de notifier la décision aux commissaires retenus dès que celui-ci sera avisé de ces désignations,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :


**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL